



Attendu qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, la Communauté de Communes Nièvre et Somme détient la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », compétence qu'elle délègue aux structures syndicales en place gestionnaires de cette compétence,

Ouïe la proposition de Monsieur le Président tendant à la désignation des délégués qui siègeront à TRINOVAL,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et désigne comme délégués à TRINOVAL :

**10 Titulaires :**

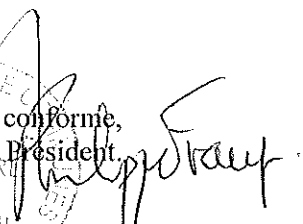
- ✦ GAILLARD Patrick
- ✦ HERBETTE Jean-Luc
- ✦ TIRMARCHE Ghislain
- ✦ DELASSUS Anthony
- ✦ DELAFOSSE Philippe
- ✦ LAGRANGE Louis
- ✦ DELVILLE Antony
- ✦ GUILLOT Manuel
- ✦ GOURGUECHON François
- ✦ BONVARLET Freddy

**10 Suppléants :**

- ✦ FRANCOIS Philippe
- ✦ SINOQUET Régis
- ✦ PHILIPPE Didier
- ✦ BARBET Sébastien
- ✦ PINCHON Laurent
- ✦ LECLERCQ Christophe
- ✦ LOUETTE Vincent
- ✦ TESTU Olivier
- ✦ CALAIS Delphine
- ✦ DUCROTOY Stéphane

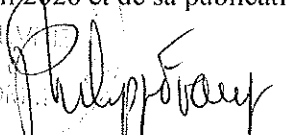
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Philippe Faury

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 20 Avril 2026 et de sa publication le 21 Avril 2026.



Philippe Faury